



# ACCUEIL DE LOISIRS

## RÉSERVATIONS DES MERCREDIS

### DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2021

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER A L'ACCUEIL DE LOISIRS

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL : .....

☎ fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ☎ portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ☎ travail : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Cochez les réservations choisies pour chaque enfant

NOM : .....			
PRÉNOM : .....			
DATE DE NAISSANCE : .....			
NOVEMBRE	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 10			
MERCREDI 17			
MERCREDI 24			
DÉCEMBRE	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 1er			
MERCREDI 08			
MERCREDI 15			
<b>TOTAL</b>			

NOM : .....			
PRÉNOM : .....			
DATE DE NAISSANCE : .....			
NOVEMBRE	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 10			
MERCREDI 17			
MERCREDI 24			
DÉCEMBRE	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 1er			
MERCREDI 08			
MERCREDI 15			
<b>TOTAL</b>			

### Rappel :

Le pôle Enfance et Action Éducative facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.

Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la facturation correspondant à la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.

Rappel des amplitudes d'accueil :

- réservation en journée : matin 7h30 et soir 18h30
- réservation en matinée : matin 7h30 et midi 12h45
- réservation en après-midi : début d'après-midi 13h30 et soir 18h30

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date : .....

Signature :